

IPC/WG/49/2

Original : anglais

date : 25 mai 2023

**Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l’IPC)**

**Groupe de travail sur la révision de la CIB**

**Quarante‑neuvième session**

**Genève, 24 – 28 avril 2023**

rapport

*adopté par le groupe de travail*

# Introduction

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci‑après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa quarante‑neuvième session à Genève du 24 au 28 avril 2023. Les membres ci‑après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Japon, Kirghizistan, Mexique, Norvège, Office européen des brevets (OEB), Organisation eurasienne des brevets (OEAB), Pays‑Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume‑Uni, Suède, Suisse et Ukraine (29). L’Association européenne des étudiants en droit (ELSA), la Hongrie et l’Inde étaient représentées en qualité d’observateurs. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.
2. M. K. Natsume, sous‑directeur général chargé du Secteur de l’infrastructure et des plateformes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a souhaité la bienvenue aux participants.

# Bureau

1. À la dernière session du groupe de travail, M. J. Cowen (Royaume‑Uni) a été élu président à l’unanimité et Mme N. Beauchemin (Canada) a été élue vice‑présidente pour le cycle de révision de la CIB de 2022‑2023.
2. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Adoption de l’ordre du jour

1. Le groupe de travail a adopté à l’unanimité l’ordre du jour révisé qui figure à l’annexe II du présent rapport.

# Délibérations, conclusions et décisions

1. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

# Rapport sur la cinquante‑quatrième session du Comité d’experts de l’Union de l’IPC

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport verbal présenté par le Secrétariat sur la cinquante‑quatrième session du Comité d’experts de l’Union de l’IPC (ci‑après dénommé “comité”) (voir le document IPC/CE/54/2).
2. Le groupe de travail a été informé que le comité examinait une proposition du Bureau international concernant des modifications du règlement intérieur du comité, compte tenu des modifications des Règles générales de procédure de l’OMPI avec le déplacement de la durée du mandat des membres du bureau du début de la session suivant immédiatement leur élection à l’issue de la dernière séance de la session au cours de laquelle leur élection a eu lieu. Le comité est convenu de conserver la pratique actuelle pour les organes liés à la CIB et a accepté plusieurs modifications d’ordre rédactionnel afin de s’aligner sur le libellé utilisé dans les Règles générales de procédure de l’OMPI.
3. Le groupe de travail a également été informé du fait que le comité avait fait part de sa grande satisfaction et de son appréciation à l’égard des travaux accomplis par le groupe de travail, en particulier l’efficacité accrue concernant la diminution de la durée moyenne de la phase de la CIB. Le comité a invité le groupe de travail à tenir compte de manière égale des aspects qualitatifs et quantitatifs dans son futur processus de révision. Le comité a en outre invité les offices à participer plus largement à la révision au titre de la Feuille de route pour la révision de la CIB et à proposer de nouvelles technologies émergentes pour la liste des secteurs proposés de la feuille de route, si nécessaire.
4. Il a en outre été noté que le comité avait adressé ses remerciements profonds et sincères à tous les offices membres du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs et en particulier à l’OEB qui présidait le groupe d’experts, pour les résultats remarquables obtenus à ce stade. Le comité a approuvé la dernière feuille de route du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs et il est convenu de la poursuite des activités du groupe d’experts.
5. Le groupe de travail a été informé que le comité avait approuvé certaines modifications du guide d’utilisation de la CIB et des principes directeurs pour la révision de la CIB, en particulier, par exemple, l’introduction d’un nouveau paragraphe 107*bis* dans le guide, portant sur le schéma de classement secondaire, et l’introduction de précisions dans l’appendice VI des principes directeurs, intitulé “Principes directeurs concernant la rédaction des Définitions relatives au classement”. Il convient d’appeler l’attention particulière des rapporteurs des projets concernés sur ces modifications lors de la rédaction des propositions relatives au futur schéma et à la révision des définitions. En outre, le comité a confirmé les deux dates de publication officielle des définitions de la CIB, à savoir le 1er juillet et le 1er janvier, ce qui permettrait d’intégrer les définitions approuvées lors de la session d’automne du groupe de travail dans la publication officielle de la CIB le 1er janvier de l’année suivante.

# Rapport sur la vingt‑troisième session du Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport verbal présenté par l’OEB au nom des offices de l’IP5, sur la vingt‑quatrième session du Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification.
2. Les offices de l’IP5 sont convenus de faire passer trois propositions P à la phase F, à savoir les projets [F 183](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F183), F 184 et F 185, tandis que le projet [F 183](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F183) est passé à la phase CIB.
3. Il a été noté que, durant la vingt‑quatrième session du Groupe de travail WG1 de l’IP5, les offices de l’IP5 étaient convenus de faire passer à la phase CIB 12 projets de l’IP5 (projets F). L’OEB, au nom des offices de l’IP5, avait publié sur le forum électronique, sous le projet [CE 456](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C456), les listes actualisées de tous les projets et propositions en cours des offices de l’IP5 (voir l’annexe 43 du dossier de projet) afin d’éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l’IP5.
4. Le groupe de travail a en outre noté que les offices de l’IP5 étaient convenus de la première édition du Catalogue IP5 NET/AI et s’est félicité de cette initiative. Le groupe de travail a en outre décidé d’intégrer ce catalogue dans les secteurs proposés dans le cadre de la Feuille de route pour la révision de la CIB.

# Programme de révision de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné 31 projets de révision, à savoir : [C 505](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C505), [C 510](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C510), [C 511](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C511), [C 512](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C512), [C 513](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C513), [C 514](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C514), [C 515](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C515), [C 516](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C516), [C 522](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C522), [C 523](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C523), [C 524](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C524), [C 525](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C525), [C 526](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C526), [C 527](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C527), [F 140](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F140), [F 143](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F143), [F 155](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F155), [F 157](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F157), [F 158](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F158), [F 160](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F160), [F 166](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F166), [F 168](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F168), [F 169](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F169), [F 170](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F170), [F 171](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F171), [F 173](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F173), [F 174](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F174), [F 175](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/en/project/F175), [F 179](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F179), [F 181](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F181) et [F 183](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F183).
2. Le groupe de travail a approuvé 20 projets de révision, dont neuf étaient achevés en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma et, le cas échéant, aux définitions, à savoir les projets [C 510](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C510), [C 522](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C522), [C 523](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C523), [C 524](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C524), [F 160](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F160), [F 169](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F169), [F 173](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F173), [F 181](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F181) et [F 183](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F183), pour lesquels les modifications à apporter au schéma et aux définitions entreraient en vigueur dans la version 2024.01 de la CIB, tandis que sept étaient achevés uniquement concernant les modifications à apporter au schéma, à savoir les projets [C 526](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C526), [F 158](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F158), [F 166](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F166), [F 170](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F170), [F 171](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F171), [F 174](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F174) et [F 175](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F175), qui entreraient en vigueur dans la version 2024.01 de la CIB. Entre‑temps, quatre des 21 projets ont été achevés en ce qui concerne les définitions à intégrer dans la version 2024.01 de la CIB, à savoir les projets [C 505](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C505), [C 511](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C511), [C 512](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C512) et [F 143](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F143), tandis que les modifications à apporter au schéma avaient été achevées par le groupe de travail lors de ses précédentes sessions.
3. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
4. Le groupe de travail a souligné sa décision prise lors de précédentes sessions et dans la version actualisée des Principes directeurs concernant la rédaction des définitions, selon laquelle des définitions doivent être établies pour les entrées où seules des explications et des orientations supplémentaires sont nécessaires et ne sont pas proposées dans le schéma. En outre, les longues définitions superflues doivent toujours être évitées car elles peuvent décourager les utilisateurs.

# Maintenance de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné 14 projets de maintenance, à savoir : [M 621](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M621), [M 627](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M627), [M 633](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M633), [M 634](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M634), [M 812](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M812), [M 815](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M815), [M 817](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M817), [M 818](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M818), [M 820](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M820), [M 825](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M825), [M 827](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M827), [M 828](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M828), [M 829](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M829) et [M 830](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M830).
2. Le groupe de travail a achevé huit projets de maintenance portant sur des modifications du schéma ou des définitions, qui seront intégrés dans la version 2024.01 de la CIB, à savoir les projets [M 627](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M627), [M 815](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M815), [M 817](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M817), [M 820](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M820), [M 825](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M825), [M 827](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M827), [M 828](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M828) et [M 830](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M830).
3. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
4. Le groupe de travail est convenu de créer deux nouveaux projets de maintenance, à savoir :

Électricité/Physique M 832 (Rapporteur – Japon) – découlant du projet [C 523](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C523); et

T‑indépendant : M 833 (Rapporteur – États‑Unis d’Amérique) – découlant du projet [M 825](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M825).

1. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.

# État d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs dans les projets M 200 à M 500

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport établi par le Bureau international sur l’état d’avancement des projets de maintenance pour la suppression des renvois non limitatifs du schéma de la CIB (voir l’annexe 43 du dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/WG191)).
2. Le groupe de travail a noté que, sur les 17 projets en cours, un accord avait été obtenu concernant les six projets ci‑après dans le cadre des discussions sur le forum électronique et que ces projets pouvaient être considérés comme achevés. Les modifications correspondantes du schéma et des définitions seraient donc incorporées dans la version 2024.01 de la CIB.

[M 246](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M246) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe G05B  
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique)

[M 251](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M251) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe H03L  
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique)

[M 263](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M263) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe E21B  
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique)

[M 267](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M267) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe B64G  
(Rapporteur – Royaume‑Uni)

[M 270](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M270) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe F15D  
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique)

[M 275](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M275) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe A47D  
(Rapporteur – Israël)

1. Le Secrétariat a indiqué qu’un tableau actualisé récapitulant l’état d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/WG191).

# Actualités sur les questions informatiques concernant la CIB

1. Le groupe de travail a pris note d’un bref exposé du Bureau international sur l’appui informatique et les mises à jour concernant la CIB, concernant notamment la situation des données IPCPUB et ses améliorations.
2. Il a été rappelé que le projet [CE 447](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE447) resterait à disposition pour que d’éventuelles observations puissent être formulées, de préférence avant la fin de 2023, sur les améliorations à apporter à la publication de la CIB sur l’Internet.
3. Le comité a de nouveau invité les rapporteurs, les traducteurs et les offices formulant des observations à être plus actifs et à utiliser de manière plus efficace le système IPCRMS dans l’élaboration des propositions de révision, les traductions et les observations.

# Prochaine session du groupe de travail

1. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer deux jours et demi au domaine de l’électricité, l’après‑midi et la matinée suivantes au domaine de la chimie et le dernier jour et demi au domaine de la mécanique.
2. Le groupe de travail a pris note des dates prévues pour sa cinquantième session :

20 – 24 novembre 2023

1. *Le présent rapport a été adopté à l’unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 25 mai 2023.*

[Les annexes suivent]